

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



académie
La Réunion



RÉGION ACADÉMIQUE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Organisation de la scolarisation à compter du lundi 18 mai 2020

Conseil d'école extraordinaire 14 mai 2020

Maternelle Les Flamboyants

Sommaire

- I. Vie scolaire et sécurité sanitaire
- II. Organisation de la scolarisation
- III. Communauté éducative

I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

Le protocole sanitaire :

Il précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Une série de [vidéos](#) et un [kit d'affiches](#) sont proposés pour accompagner la réouverture des écoles.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

Entrées et sorties des élèves :

Avant l'arrivée à l'école, les parents sont invités à prendre la température de leur enfant. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus) l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Les personnels procèdent de la même manière.

L'entrée d'école se déroulera dans les conditions suivantes en respectant les horaires déterminés comme suit :

- 7h50 : les élèves de GS (sauf classe du directeur : les élèves arriveront de 8:20 à 8:30)
- 8h00 : les élèves de MS
- 8h10 : les élèves de PS

Lie

Les entrées et sorties des élèves seront encadrées par la secrétaire et le directeur. Ils seront munis par les services compétents de masques. Les parents déposeront leur enfant à l'entrée du portail indiqué et l'agent se chargera de l'emmener en classe.

L'après-midi la sortie d'école se déroulera dans les conditions similaires en respectant les horaires suivants :

- 15h35 : les élèves de GS
- 15h40 : les élèves de MS
- 15h45: les élèves de PS

I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

La sieste :

L'organisation des couchettes, le nettoyage des salles et la circulation des élèves ont été revus.

Les récréations :

Elles sont organisées par groupes de classe, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière. Les jeux de contact et de ballon sont proscrits, comme “tout ce qui implique des échanges d'objets”.

Pour éviter les croisements de classes ou de niveaux, un planning des récréations est établi.

Lavage des mains en début et fin de récréation !



I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

Circulation des élèves et du personnel dans l'école :

Une forte restriction des déplacements est instaurée dans l'école.

Toutes les sorties de classe, d'un élève à la fois, en dehors des temps de récréation, sont encadrées par une ASEM.

Afin d'éviter les croisements entre élèves, un sens de circulation est instauré dans l'école.

Le sens de circulation est matérialisé :

- par des affichages sur les murs et poteaux.
- par un fléchage au sol.

I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

Les gestes barrières :

Ils sont respectés par tous à tout moment.

La distanciation physique :

Cette distance est d'un mètre entre chaque élève.

Le lavage des mains :

Le lavage des mains à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Il est réalisé à l'arrivée dans l'école, avant de rentrer en classe, notamment après les récréations, avant et après le repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique est possible (sous la surveillance d'un adulte).



I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

Le port du masque :

Pour les personnels, les autorités sanitaires recommandent le port du masque antiprojection, également appelé masque « grand public ».

Pour les élèves des écoles maternelles, il est "à proscrire".

Des masques pédiatriques seront fournis pour les élèves présentant des symptômes (en attente).

I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

Prévention particulière à destination des agents les plus exposés :

Les personnels qui ont [une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19](#) ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité peuvent faire une demande de travail à distance selon les critères retenus par le « *Haut Conseil de la santé publique* ». Une autorisation leur sera accordée sous réserve de présentation d'un **certificat médical** justifiant la vulnérabilité.

Responsabilité en cas de contamination :

La responsabilité des directeurs d'école ou des enseignants **ne pourra pas être engagée** devant le juge civil en cas de contamination d'un élève (Article L.914-4 du code de l'éducation). La responsabilité de l'État **se substitue dans tous les cas** à celles des personnels. La mise en cause de la responsabilité pénale d'un personnel ne pourrait intervenir qu'en cas de **manquement grave et délibéré**.

II. Organisation pédagogique

Bilan de l'enseignement à distance :

À la reprise, les connaissances et les compétences des élèves seront très hétérogènes. Dès les premiers jours, un temps sera utilement consacré à un point de situation pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages et préciser ses besoins. Les parents seront destinataires d'une fiche navette.

Accompagner les élèves les plus fragiles :

Les élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance feront l'objet d'une **attention particulière, et des mesures seront prises pour prévenir un éventuel risque de décrochage scolaire.**

Le RASED pourra être sollicité. Le cas échéant, **les mesures habituelles liées à la protection de l'enfance s'appliquent**, selon les protocoles en vigueur.

Une vigilance sera portée aux élèves en **déconnexion numérique** avec la poursuite des dispositifs de distribution de papier comme MailEva. Un nouveau recensement de ces élèves se fera au cours de la première semaine.

II. Organisation pédagogique

Veiller à la continuité pédagogique pour les élèves en situation de handicap :

Le retour progressif des élèves en situation de handicap fait l'objet d'une attention particulière. Ils font partie des élèves prioritaires.

En présentiel:

- Expliquer et éduquer aux gestes barrières, impliquer ces élèves.
- Prendre le temps de remettre en place les routines et rituels.
- Prendre le temps de laisser les élèves exprimer des émotions et des peurs.
- Prendre en compte l'accentuation des difficultés d'attention, d'impulsivité et d'anxiété.
- Accompagner particulièrement ces élèves à respecter la distanciation physique.

II. Organisation pédagogique

Poursuivre les apprentissages jusqu'en juillet :

En cette fin d'année scolaire, l'enjeu est de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires au passage dans la classe supérieure et ainsi lutter efficacement contre le risque de décrochage.

Enseignement en présentiel :

Six enseignants vont travailler en présentiel :

- Les trois enseignants de grande section (3 classes de 10 élèves).
- Une remplaçante a été affectée sur notre école et aura deux groupes d'élèves de moyenne section (10 élèves par groupe).
- Une enseignante aura une classe de petite section et de moyenne section (deux groupes de 10 élèves).
- Un enseignant aura deux classes de 10 élèves de petite section.

Enseignement à distance :

Trois enseignantes ont été placées en distanciel et vont continuer à proposer du contenu et échanger avec les parents et les élèves sur le blog de l'école et par mail.

II. Organisation pédagogique

Lien avec les familles :

Les parents n'étant plus autorisés à entrer dans l'école. Les échanges parents/enseignants se feront par téléphone, blog, mail, et par affichage.

Un point hebdomadaire sera communiqué aux familles: nombre d'élèves accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire.

III. Communauté éducative

Lien avec les mairies :

Suivi régulier de la mise en œuvre du protocole sanitaire : le directeur est en contact avec le CPEL du secteur.

Identification des rôles et missions des différents agents communaux :

-Les ASEM ne s'occupent que de leur classe.

- Pour le nettoyage et la désinfection des toilettes, des poignées de porte, des bancs, etc., la mairie a mis à notre disposition deux APE (Agent Polyvalent Entretien).

Travail au sein de l'équipe d'école :

Les réunions en présentiel doivent se tenir dans le respect des gestes barrière.

Les missions attendues et l'organisation du temps de chaque membre de la communauté éducative ont été redéfinies et adaptées au fonctionnement de l'école.

Contacts utiles :

Adresse du blog de continuité pédagogique : ...

<https://bloc-note.ac-reunion.fr/stdenis5-les-flamboyants/>